



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE EN GUINÉE LE 28 DÉCEMBRE 2025

Page 1 sur 14

I. INTRODUCTION

1. Par décret présidentiel rendu public le samedi 27 septembre 2025, le chef de l'État et chef du gouvernement du *Comité national du rassemblement et du développement* (CNRD), le général Mamadi Doumbouya, a convoqué le corps électoral en vue de l'élection présidentielle qui s'est tenue le 28 décembre 2025. Ce scrutin marque une étape importante et la dernière phase majeure de la transition vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée. Neuf candidats, dûment validés par la Cour suprême, se sont présentés, dont sept représentants de partis politiques et deux indépendants : le président de transition, Mamadi Doumbouya, et Mohamed Chérif Tounkara. Seule une femme, en l'occurrence Makale Camara, s'est également portée candidate. L'annonce de cette élection présidentielle a fait suite au succès du référendum constitutionnel du 21 septembre 2025, au cours duquel une nouvelle Constitution instituant un mandat présidentiel de sept ans, renouvelable une seule fois, a été adoptée.
2. En vertu des dispositions des articles 14 à 17 du Protocole additionnel de la CEDEAO de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance (A/SP1/12/01), le Président de la Commission de la CEDEAO, **Son Excellence le Dr Omar Aliou Touray**, a déployé une Mission d'observation électorale (MOE) en Guinée du 20 décembre 2025 au 3 janvier 2026. Cette mission était composée de quinze (15) observateurs à moyen terme et de cent vingt (120) observateurs à court terme. Elle avait pour mandat d'observer le déroulement des élections avant, pendant et immédiatement après le jour du scrutin, conformément au cadre juridique électoral guinéen et aux normes régio-



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE EN GUINÉE LE 28 DÉCEMBRE 2025

Page 2 sur 14

nales et continentales. La MOE a également fait office de mécanisme de réponse rapide pour les initiatives de diplomatie préventive visant à résoudre les écueils liés au processus électoral.

3. La mission était dirigée par **S.E. Dr Abdoulie JANNEH**, ancien Secrétaire général adjoint et Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), appuyé par le **sénateur Lawan Gana GUBA**, ancien ministre d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale du Nigéria. Elle a également bénéficié du soutien d'une équipe technique de la Commission de la CEDEAO, conduite par le Commissaire de la CEDEAO aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, **l'Ambassadeur Abdel-Fatau MUSAH** et accompagné du Représentant résident de la CEDEAO en Guinée, **S.E. Louis-Blaise AKA-BROU**.
4. La MOE était composée de délégations du Parlement de la CEDEAO, de la Cour de Justice de la CEDEAO, du Comité des représentants permanents de la CEDEAO, des ministères des Affaires étrangères et des Organes de gestion des élections (OGE) des États membres de la CEDEAO, ainsi que de représentants d'organisations de la société civile, des médias et d'experts électoraux de la région de la CEDEAO.

II. CONTEXTE DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE DÉCEMBRE 2025

5. L'élection présidentielle du 28 décembre 2025 constitue le premier scrutin national en Guinée depuis le coup d'État militaire du 5 septembre 2021 et fait suite au référendum constitutionnel du 21 septembre 2025. Pour rappel, le 5 septembre 2021, la Guinée a connu un coup d'État militaire qui

LB



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE EN GUINÉE LE 28 DÉCEMBRE 2025

Page 3 sur 14

s'est soldé par la destitution du président Alpha Condé, renversé par le *Comité national pour la réconciliation et le développement* (CNRD), dirigé par le colonel Mamadi Doumbouya. Ce coup d'État s'est produit dans un contexte marqué par un mécontentement populaire croissant face à la mauvaise gestion des ressources de l'État, aux problèmes de gouvernance et à la manipulation des dispositions constitutionnelles relatives notamment à la limitation des mandats présidentiels. Cette dynamique a contribué à exacerber les tensions politiques, à provoquer d'importantes manifestations, des arrestations et des meurtres de manifestants et, finalement, au renversement du gouvernement précédent par un coup d'État militaire.

6. Suite au coup d'État, le CNRD s'est engagé à rétablir l'ordre constitutionnel et le régime civil. À cet égard, les autorités de transition ont initialement convenu avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'un calendrier de 24 mois, qui devait aboutir à des élections en décembre 2024. Ce délai n'a toutefois pas été respecté, donnant ainsi lieu à de nouvelles consultations avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux, notamment la CEDEAO, afin de réajuster et de renforcer le cadre de transition. C'est dans ce contexte, que la CEDEAO a dépêché à Conakry, en avril 2025, une mission technique conduite par le Commissaire aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Abdel-Fatau Musah, afin d'évaluer l'évolution de la transition en Guinée. Au nombre de ses principaux objectifs, la mission visait à jauger le niveau de mise en œuvre de l'accord en dix points conclu par les autorités guinéennes et la CEDEAO, lequel accord définissait la feuille de route pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel.



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE EN GUINÉE LE 28 DÉCEMBRE 2025

Page 4 sur 14

7. Suite à la mission d'évaluation technique de la CEDEAO, le Premier ministre, S.E. Amadou Oury Bah, a finalement annoncé la tenue des élections présidentielles le 12 mai 2025 lors du Forum des PDG africains à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Cette annonce faisait suite à l'engagement pris par le chef du gouvernement de transition, le général Mamady Doumbouya, dans son discours de nouvel an, d'organiser l'élection présidentielle avant la fin de l'année 2025. En conséquence, en juin 2025, le gouvernement de transition a créé la Direction générale des élections (DGE), en tant qu'organe chargé de l'administration et de la gestion des élections. Suite à ces événements, un référendum a été organisé le 21 septembre 2025 afin d'approuver un projet de Constitution élaboré en avril 2025 par le Conseil national de transition (CNT). Conformément aux dispositions du Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001), S.E. Dr Omar Alieu Touray, Président de la Commission de la CEDEAO, a autorisé le déploiement d'une mission d'observation technique pour le référendum, soulignant ainsi l'engagement constant de la CEDEAO à soutenir le Gouvernement et le peuple guinéens dans leurs efforts pour rétablir l'ordre constitutionnel.
8. Toutefois, à l'approche de l'élection présidentielle, plusieurs figures importantes des principaux partis traditionnels, dont M. Cellou Dalein Diallo de l'*Union des Forces Démocratiques de Guinée* (UFDG), l'ancien président Alpha Condé du *Rassemblement du Peuple de Guinée* (RPG) et M. Sidya Touré de l'*Union des Forces Républicaines* (UFR), n'ont pu déposer leur candidature. Cette situation s'explique par divers facteurs, notamment des restrictions d'âge introduites dans la nouvelle Constitution, l'exil, ou la disqualification de leurs partis politiques pour non-conformité avec la réglementation applicable aux partis. Par ailleurs, sur les 51 candidats potentiels ayant



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE EN GUINÉE LE 28 DÉCEMBRE 2025

Page 5 sur 14

déposé leur candidature, la Cour suprême a validé et publié, le 12 novembre 2025, la liste définitive des candidats, après avoir examiné les recours introduits par les candidats dont les candidatures avaient été rejetées, conformément au délai constitutionnel de 72 heures. Neuf (9) candidats ont ainsi été déclarés éligibles.

9. Par ailleurs, le gouvernement de transition a suspendu trois grands partis politiques pour trois mois (jusqu'en janvier 2026), affaiblissant de fait l'opposition organisée, ce qui soulève des questions quant à l'inclusivité du scrutin. Il a également été fait état d'un amenuisement de l'espace civique, de la liberté de la presse et des droits politiques à l'approche de l'élection présidentielle, limitant ainsi les conditions d'une compétition électorale pleine et entière.
10. Nonobstant ce qui précède, la campagne électorale, qui a débuté le 29 novembre et s'est achevée à minuit le 25 décembre 2025, s'est déroulée dans un climat généralement paisible et serein, sans incident majeur signalé. Dans l'ensemble, le climat socio-politique du pays est resté relativement calme à l'approche du jour du scrutin.

III. CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

11. À leur arrivée à Conakry le 23 décembre 2025, le Chef de mission et sa délégation ont tenu une série de consultations et d'échanges avec les autorités nationales et les parties prenantes clés impliquées dans le processus électoral. Au nombre des parties prenantes figuraient le Premier ministre, S.E.



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE EN GUINÉE LE 28 DÉCEMBRE 2025

Page 6 sur 14

Amadou Oury BAH, le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger, S.E. Morissanda Kouyaté, et le Président du Conseil national de transition (CNT), M. Dansa KOUROUMA. La Mission a également tenu des consultations avec la Direction générale des élections (DGE), l'organe chargé d'organiser les élections, et la Cour suprême.

12. Par ailleurs, la Mission a eu des échanges avec d'autres groupes d'observateurs internationaux et partenaires diplomatiques, notamment les ambassadeurs de la CEDEAO et le Groupe des cinq partenaires internationaux de la Guinée, afin de discuter et de coordonner leur soutien.

IV. JOUR DE L'ÉLECTION

13. Le jour du scrutin, la Mission d'observation de la CEDEAO a déployé au total 145 observateurs, répartis en 55 équipes d'observation dans les huit (8) régions administratives du pays. Ensemble, ces équipes ont observé au total mille cent soixante-seize (1 176) bureaux de vote à travers le pays. Après avoir assuré un suivi étroit du processus électoral, en particulier le jour du scrutin, la Mission présente les conclusions préliminaires clés ci-après :

Ouverture des bureaux de vote

14. Lors de la phase de démarrage du processus électoral, le 28 décembre 2025, la Mission a observé le début du scrutin dans 55 bureaux de vote répartis dans toutes les régions administratives. Dans l'ensemble, l'ouverture



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE EN GUINÉE LE 28 DÉCEMBRE 2025

Page 7 sur 14

des bureaux de vote a été jugée pacifique et ordonnée. Sur les 55 bureaux de vote observés au début du scrutin, 42, soit 76,3 %, ont ouvert à l'heure, tandis que 12 (soit 22 %) ont accusé de légers retards n'excédant pas 30 minutes après l'heure officielle d'ouverture. Un seul bureau de vote (le bureau de vote 04 à Madiba, dans le quartier de Dixin, à Conakry) aurait ouvert à 8 h 30 en raison de l'arrivée tardive du matériel électoral.

15. La Mission a également relevé la présence de forces de sécurité dans 47 des 55 bureaux de vote visités, soit un taux de 85,5 %, au début du scrutin. Aucun agent des forces de sécurité n'était présent dans seulement huit (8) bureaux de vote (soit 14,5 %) au début du scrutin. L'absence d'agents des forces de sécurité a été largement observée dans les bureaux de vote de Conakry (4 bureaux de vote), Labé (2 bureaux de vote) et Faranah (2 bureaux de vote). Il convient toutefois de noter que cette absence n'a en aucun cas empêché ou entravé le démarrage du scrutin dans les lieux susmentionnés. En outre, des représentants des partis/candidats étaient présents dans 81 % des bureaux de vote visités au début du scrutin.

16. En résumé, le scrutin a démarré dans le calme et l'ordre. Les procédures de vote ont été largement respectées. Il régnait une atmosphère paisible et les électeurs n'ont éprouvé aucune difficulté à retrouver leur centre de vote. Plus précisément, sur 55 bureaux de vote où étaient présents des observateurs, soit 96 %, 53 ont indiqué que les électeurs sont aisément parvenus à retrouver leur bureau ou centre de vote. Dans l'ensemble, nos observateurs ont attribué la note « **excellent** » à 34 % des bureaux de vote et la note « **bien** » aux 66 % restants.

Processus de vote



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE EN GUINÉE LE 28 DÉCEMBRE 2025

Page 8 sur 14

17. Au cours du processus de vote, la Mission a observé au total mille cent dix-neuf (1 119) bureaux de vote repartis dans les huit (8) régions administratives du pays. Dans l'ensemble, elle a jugé le processus de vote comme étant pacifique, bien organisé et s'étant déroulé dans le calme. Sur le nombre total de bureaux ayant fait l'objet d'observation, 705, soit 63 %, la note « **bien** » a été attribuée à 376 bureaux, soit 33,6 %, ont, pour leur part, obtenu la note « **excellent** ». Les observateurs ont, en outre, signalé que les électeurs devaient présenter une pièce d'identité valide, en l'occurrence la carte d'électeur officielle, avant d'être autorisés à voter. Toutefois, dans un nombre limité de cas, des personnes en service officiel loin de leur bureau d'enrôlement, principalement des agents électoraux et des agents des forces de sécurité, ont été autorisées à voter, et leurs coordonnées ont été consignées sur une liste spéciale.

18. De plus, la Mission a constaté des niveaux variables de représentation des candidats dans les bureaux de vote. À l'exception du candidat indépendant Mamady Doumbouya, la plupart des candidats n'avaient pas de représentants dans la majorité des bureaux de vote. Les observateurs de la CEDEAO ont signalé la présence de représentants du candidat Mamady Doumbouya dans environ 93 % des bureaux de vote visités. En revanche, les représentants de la plupart des candidats étaient présents dans moins de 10 % des bureaux de vote visités. Il convient de relever une exception notable en la matière, à savoir le Front démocratique de Guinée, qui disposait de représentants dans environ 58 % des bureaux de vote visités.

Signature



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE EN GUINÉE LE 28 DÉCEMBRE 2025

Page 9 sur 14

19. En matière d'inclusion, l'accessibilité des bureaux de vote était généralement satisfaisante dans plusieurs bureaux observés, mais certains ont été confrontés à des difficultés. À titre d'exemple, 177 bureaux de vote, soit 17 % de ceux qui ont été visités, présentaient des difficultés en matière d'accessibilité. Il s'agissait notamment de la présence d'escaliers raides, de l'absence de rampes d'accès pour les personnes en situation de handicap et d'entrées et de sorties étroites, qui limitaient considérablement l'accès. De telles difficultés ont été relevées en particulier dans la ville de Labé (20 bureaux de vote), à Nzérékoré (11 bureaux de vote), à Pita (9 bureaux de vote) et à Téliélé (6 bureaux de vote).
20. Dans cinquante-deux (52) bureaux de vote, soit 5 %, les observateurs ont constaté l'absence de forces de sécurité, ce qui soulève des préoccupations quant à la sécurité de ces lieux. La plupart de ces cas ont été observés dans la région de Conakry. Plus précisément, la Mission a dénombré 35 bureaux de vote qui ne disposaient pas de forces de sécurité à Conakry, et quatre (4) dans chacune des régions de Faranah et de Kankan. Nonobstant ces observations, l'absence des forces de sécurité n'a, en aucune manière, perturbé le déroulement du scrutin.
21. La Mission a également noté que les représentants des partis et des candidats présents dans les bureaux de vote observés n'avaient pas reçu de formation adéquate. Ils se tenaient à l'écart et n'étaient pas en mesure de vérifier l'identité des électeurs, faute d'avoir des listes électorales en double en leur possession et du fait de l'éloignement des équipes de vérification supervisant le processus de vote.



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE EN GUINÉE LE 28 DÉCEMBRE 2025

Page 10 sur 14

22. Dans l'ensemble, le processus de vote s'est déroulé dans le calme, la discipline et la paix à travers tout le pays. La Mission a noté un nombre considérable de femmes électrices et en tant que membres du personnel des bureaux de vote, ce qui atteste de leur participation inclusive le jour du scrutin. Les observateurs de la CEDEAO n'ont relevé ni signalé aucun incident majeur. Cependant, ils ont relevé, dans certains bureaux de vote, notamment dans la région de Conakry, la présence particulièrement forte d'agents des forces de sécurité zélés, chargés d'escorter les responsables gouvernementaux venus voter et d'assurer des patrouilles de routine, ce qui a créé un climat d'intimidation.

Fermeture des bureaux de vote et dépouillement des votes

23. La Mission a observé la fermeture des bureaux de vote et le dépouillement dans 55 bureaux de vote. Elle a toutefois constaté une certaine confusion dans plusieurs bureaux de vote à la fermeture officielle des bureaux à 18 heures, après l'annonce tardive de la prorogation du scrutin d'une heure, jusqu'à 19 heures. Cette situation ne s'est apparemment pas produite dans tous les bureaux de vote du pays, étant donné que cette « instruction » est arrivée juste avant l'heure officielle de fermeture. Les vérifications effectuées par la suite par la CEDEAO auprès de la Direction générale des élections (DGE) ont permis de confirmer cette prorogation. Certains bureaux de vote d'autres régions avaient toutefois déjà entamé le tri et le dépouillement des bulletins et ont dû interrompre le processus à mi-parcours après avoir reçu cette « instruction ». À ce moment-là, dans la plupart des bureaux de vote que la Mission a observés, les scellés des urnes

LB



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE EN GUINÉE LE 28 DÉCEMBRE 2025

Page 11 sur 14

avaient déjà été retirés. Dans plusieurs bureaux de vote, notamment à Kankan, Labé, Boké, Mamou et dans d'autres quartiers de Conakry, les observateurs de la CEDEAO ont indiqué que le dépouillement avait déjà commencé et était, dans certains endroits, quasiment achevé, lorsqu'il a été brusquement interrompu conformément à « l'instruction » de proroger le scrutin.

24. Des observateurs ont toutefois rapporté que certains bureaux de vote ont procédé à la fermeture des bureaux de vote et au dépouillement des bulletins malgré la décision de proroger les heures d'ouverture. Il en a été ainsi principalement dans les bureaux de vote où aucun électeur n'attendait pour voter à 18 heures. De plus, les observateurs de la CEDEAO ont indiqué que ces bureaux de vote n'avaient reçu aucune notification officielle ni directive concernant la prorogation et que, par conséquent, les agents électoraux ont poursuivi les procédures de fermeture comme initialement prévues. Étaient concernés, notamment, le bureau de vote EP/Centre 01 à Kourouka Diawiya à Dinguiraye, dans la région de Faranah, le Groupe scolaire Djemory Diakite à Mandiana, dans la région de Kankan, l'école Asia à Bantouka 2 et le bureau de vote Plein Air 1 à Dixinn Mosquée, tous deux situés dans la région de Conakry.

25. L'annonce de la prorogation de l'heure de fermeture, conformément à la Décision D/1335/MATD/CAB/DGE, semble avoir été publiée et communiquée trop tard dans la journée, entraînant ainsi une confusion quant à l'heure de fermeture effective. La confusion de dernière minute concernant la prorogation de l'heure de fermeture a donc eu un impact sur le déroulement pacifique, calme et ordonné de l'élection présidentielle.



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE EN GUINÉE LE 28 DÉCEMBRE 2025

26. En dépit de la confusion évoquée ci-dessus, l'instruction relative à la prorogation des heures d'ouverture des bureaux de vote a été respectée dans la plupart des bureaux qui l'ont reçue à temps. Dans ces bureaux, les opérations de fermeture des bureaux de vote et de dépouillement se sont déroulées conformément à la réglementation électorale en vigueur. Toutefois, les observateurs ont signalé un incident dans la région de Kankan, où, à la fermeture des bureaux de vote, les urnes des bureaux de vote n° 1 et n° 2 du centre de vote de Tribute, à Kérouané, ont été emportées par les agents électoraux. Interrogé sur ce point, les agents électoraux ont indiqué que le Coordinateur de la DGE avait donné l'instruction de transporter les urnes au bureau de la DGE afin de procéder au dépouillement, invoquant des conditions d'éclairage insuffisantes dans le bureau de vote. En conséquence, le dépouillement des bulletins de vote a été effectué à l'extérieur du bureau de vote plutôt que sur place, comme le prévoit la loi.

27. Bien que la Mission ait attribué une note globale « excellent » pour 27,7 % des bureaux de vote et « bien » pour 57,4 % d'entre eux, l'évaluation globale du processus de fermeture des bureaux et de dépouillement semble avoir été influencée négativement par la décision soudaine de proroger l'heure de fermeture, qui a semé une certaine confusion tant chez les électeurs que chez les observateurs.

V. CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE EN GUINÉE LE 28 DÉCEMBRE 2025

Page 13 sur 14

28. La Mission d'observation de la CEDEAO note un bon taux de participation et le déroulement pacifique et ordonné de l'élection présidentielle, depuis l'ouverture des bureaux de vote jusqu'à la fin du scrutin. Elle relève également que l'annonce de dernière minute visant à proroger l'heure de fermeture des bureaux de 18 heures à 19 heures a entraîné une certaine confusion le jour du scrutin.

29. La Mission tient à féliciter les électeurs, les responsables électoraux et les agents des forces de sécurité pour leur conduite disciplinée et pacifique tout au long du processus électoral. Par ailleurs, la Mission salue les efforts déployés par le gouvernement et les autorités compétentes du pays en vue d'honorer leur engagement à rétablir l'ordre constitutionnel. Elle salue également la volonté de l'État de s'approprier le processus électoral, qui s'est traduite par le financement autonome de l'ensemble du processus électoral, y compris le soutien financier accordé aux candidats à l'élection présidentielle par la Direction générale des élections (DGE).

30. La Mission d'observation de la CEDEAO continuera à suivre de près les phases finales du processus électoral, en accordant une attention particulière au dépouillement et à la transmission des résultats électoraux, au traitement et à la proclamation des résultats provisoires et à la validation des résultats définitifs par les autorités compétentes. Elle fera d'autres déclarations, le cas échéant.



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA CEDEAO SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE EN GUINÉE LE 28 DÉCEMBRE 2025

Page 14 sur 14

31. La Mission préparera également un rapport exhaustif sur le processus électoral dès la fin du cycle électoral. Ce rapport comprendra des recommandations concrètes à l'intention des organes chargés de la gestion des élections et des autorités nationales, fondées sur les lacunes identifiées dans les processus de transition et électoraux. Il abordera notamment les questions de l'éligibilité, de l'inclusivité, du financement des partis, du suivi du processus de vérification par les représentants des partis et du rôle de supervision des responsables administratifs locaux.
32. La Mission invite la CEDEAO et les partenaires au développement à intensifier leur soutien en faveur de la Guinée afin de consolider la démocratie, la paix et la cohésion sociale en facilitant la promotion d'un dialogue inclusif entre toutes les parties prenantes. À cette fin, elle exhorte toutes les parties prenantes du pays à tirer parti du rétablissement de l'ordre constitutionnel pour parvenir à un consensus national sur les initiatives de développement essentielles dans l'intérêt du peuple guinéen.

Fait à Conakry, le 30 décembre 2025

**S.E. DR ABDOULIE JANNEH,
CHEF DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE LA CEDEAO**